



# RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE et ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

2024

# Sommaire

<i>Editorial</i>	p1
<i>Un rapport Développement Durable: pour quoi faire ?</i>	p2
<i>Les 17 Objectifs de Développement Durable</i>	p2
<i>Le Référentiel des Villes et Territoires Durable, un outil d'évaluation au service des collectivités territoriales</i>	p4
<i>Mes envies pour mon Agglo, Ambition 2030</i>	p6
<i>Pensez à la planète</i>	p7
<i>Humanité et solidarité</i>	p19
<i>Economie et Gouvernance</i>	p32
<i>Agenda</i>	p41

## ÉDITORIAL



### FRANÇOISE LEFEBVRE

Vice-Présidente  
Environnement et Cadre de Vie

**L'année 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée.**

La planète Terre, notre seule maison, est menacée, ainsi que tout ce qui l'habite, l'être humain en premier lieu mais aussi tout l'écosystème qui nous permet d'exister.

Les 17 Objectifs de Développement Durable sont présentés et évalués dans ce rapport, regroupés en trois thèmes qui montrent combien sont intriquées les actions que nous devons mener pour progresser, pour cesser d'abîmer notre planète, pour conquérir l'égalité en particulier l'égalité femme-homme et pour être solidaires, pour avoir une économie saine.

**Respecter le Développement Durable nécessite un effort individuel et collectif. La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine montre le chemin du progrès** dans toutes les actions qui sont déclinées dans ce nouveau rapport qui nous encourage à faire et à avancer.

**Bonne lecture !**



Retrouvez tous les rapports Développement Durable sur [MelunValdeSeine.fr](http://MelunValdeSeine.fr)

# UN RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE: POUR QUOI FAIRE?

Ce rapport présente un panel de projets, d'actions et de travaux mis en œuvre par l'intercommunalité en faveur du Développement Durable. Il se décline en 3 grands piliers:

- Planète;
- Humanité et Solidarité;
- Economie et Gouvernance;

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu social majeur du Développement Durable, raison pour laquelle l'Egalité Femmes- Hommes est présentée dans le pilier "Humanité et Solidarité".



## Les 17 Objectifs de Développement Durable

**Les Objectifs de Développement Durable (ODD)**, au nombre de 17, sont une **feuille de route universelle** adoptée par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies à l'horizon 2030. Ils ont pour finalité d'agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et dans la prospérité. **Ces objectifs répondent aux enjeux de Développement Durable au regard des trois piliers qui structurent le présent rapport : la planète, l'humain, l'économie et la gouvernance.**



**ODD 1: Pas de pauvreté** vise à éliminer la pauvreté et à lutter contre les inégalités sous toutes ses formes.



**ODD 2: Faim zéro** vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous et en promouvant une agriculture durable et résiliente.

Cette édition est marquée par un travail d'évaluation des politiques publiques et projets adoptés par la CAMVS vis à vis des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce rapport permet une lecture facile et compréhensible tout en assurant une mixité entre deux grands volets:

- **présentation d'un ensemble de projets ou faits marquants de l'année 2023-2024**, les plus pertinents et impactant vis-à-vis des ODD;
- **évaluation de plusieurs projets ou programmes d'actions** par le référentiel européen des villes et territoire durable.

Un ensemble d'indicateurs et de chiffres clés sont présents dans ce rapport pour lui donner une vision statistique et visuelle sur la situation de l'Agglomération en matière de Développement Durable et d'Egalité entre les genres. CeratA la fin de chaque axe, une partie sur les projets à venir est ajoutée pour permettre un regard sur les perspectives de l'Agglomération en 2025.



**ODD 3: Bonne santé et Bien-être** vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant l'accès aux services de la santé, en réduisant les principales maladies, en ouvrant l'accès à une couverture médicale.



**ODD 4: Education de qualité** vise à garantir l'accès à tous, à une éducation équitable, gratuite et de qualité, pour tout âge, en éliminant les disparités entre les sexes et les revenus et en améliorant les infrastructures éducatives.



**ODD 5: Egalité entre les sexes** est dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles.



**ODD 6: Eau propre et assainissement** vise un accès universel et équitable à l'eau potable et à l'assainissement et une gestion durable de cette ressource.



**ODD 7: Energie propre et d'un coût abordable** vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



**ODD 8: Travail décent et croissance économique** vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité.



**ODD 9: Industrie, innovation et infrastructure** vise à mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



**ODD 10: Inégalités réduites** invite les pays à adapter leurs politiques et législations afin de réduire les inégalités salariales entre les pays et en leur sein.



**ODD 11: Villes et communautés durables** a pour principe de réhabiliter et de planifier les villes et les établissements humains en sorte qu'il soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



**ODD 12: Consommation et production responsable** appelle producteurs, consommateurs et gouvernements à adopter des comportements et des modes de production et consommation durables.



**ODD 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation face aux aléas et catastrophes climatiques.



**ODD 14: Vie aquatique** encourage la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers.



**ODD 15: Vie terrestre** vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres en préservant la biodiversité et les sols..



**ODD 16: Paix, Justice et Institutions efficaces** prévoit la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de Développement Durable et renvoie aux enjeux d'insécurité, de criminalité.



**ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs** promeut la nécessité de partenariats efficaces publics et privés pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.

## Qu'est-ce que c'est ?

Le Référentiel Européen des Villes et Territoires Durables (The European Framework for Sustainable Cities, RFSC) est un outil d'auto-évaluation des politiques publiques destiné aux collectivités territoriale, conçu et développé en France avec le Cerema\* et le CSTB\*\*, afin de renforcer leur transparence et d'apporter les corrections nécessaires à leurs programmes d'actions.



L'outil se présente sous la forme d'une plateforme en ligne, proposant des trames à remplir associés aux 17 Objectifs de Développement Durable et permettant de s'évaluer. Cette dernière s'effectue à deux niveaux:

- 1) dans un premier temps, elle permet de déterminer comment les objectifs du projet évalué s'accordent avec les objectifs du Développement Durable.
- 2) dans un second temps, elle permet de mettre en évidence l'écart éventuel entre les objectifs du projet évalué et le niveau d'impacts estimés des actions après leur mise en œuvre.

## Lecture et interprétation des résultats de l'évaluation

Chacun des deux niveaux d'évaluation dispose d'une représentation graphique distincte.

**Le premier niveau utilise un diagramme radar qui présente le niveau de priorité du projet,** par le biais de son programme d'actions ou de ses orientations stratégiques, pour chacun des Objectifs de Développement Durable. Le projet est noté sur 4 degrés de priorité (représentés par les 4 cercles sur le graphique, du centre vers l'extérieur, le centre correspondant à 1):

- une note de 1 : non pertinent
- une note de 2 : priorité mineure
- une note de 3 : priorité modérée
- une note de 4 : priorité majeure

Chaque action est classée selon la capacité auto-évaluée d'agir sur chacun des ODD.

Les 17 Objectifs de Développement Durable sont placés en rayons de couleurs étalés sur les 4 niveau de priorité.

Il est à noter que chaque projet évalué ne pourra pas ou n'aura pas pour objectif de répondre à tous les ODD.

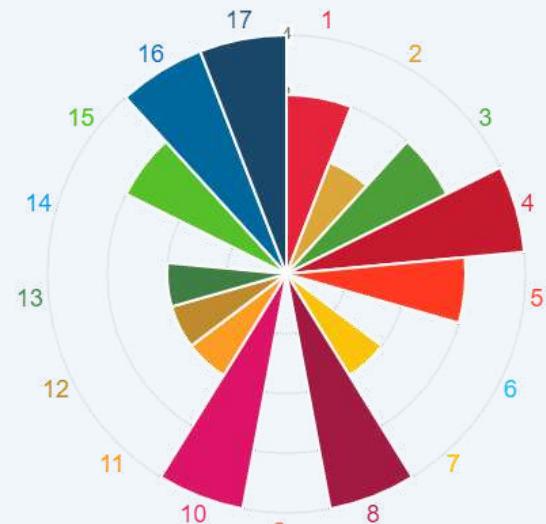


Diagramme radar représentant le niveau de priorité accordée aux ODD

Dans l'exemple présenté ci-dessus, on peut lire que les ODD 4, 8, 10, 16 et 17 ont une note de 4, soit une priorité majeure accordée par le projet sur ces Objectifs de Développement Durable. Pour autant il ne semble pas agir sur les ODD 6, 9, 14, étant donné qu'il n'y a pas de note.

\*Le Cerema est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il a pour missions d'appuyer les politiques publiques, notamment en apportant son expertise technique.

\*\*Le CSTB est un établissement public spécialisé dans la recherche, l'évaluation, la certification, les essais et la diffusion de connaissances sur les bâtiments et la ville.

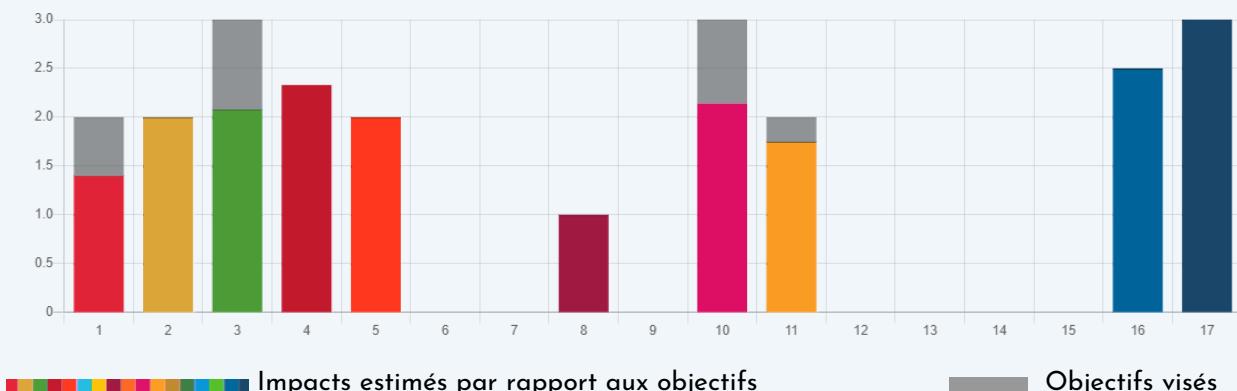


Diagramme barre représentant le niveau d'impacts des actions par rapport au niveau de priorité accordée (diagramme précédent) par ODD

Le second niveau du référentiel utilise quant à lui un **diagramme en barre pour expliciter les impacts estimés des actions du projet sur les Objectifs de Développement Durable, après leur mise en œuvre.**

Ce graphique permet de visualiser comment le projet a répondu ou non aux priorités déterminées lors du niveau 1 et si la mise en œuvre du projet a permis la réalisation des attentes.

Pour cette étape, chaque action est évaluée. L'impact mesuré peut être positif ou négatif et varie sur une échelle de 4 degrés:

- une note de - 1 : impact négligeable
- une note de - 2 : impact mineur
- une note de - 3 : impact modéré
- une note de - 4 : impact majeur
- une note de + 1 : impact négligeable
- une note de + 2 : impact mineur
- une note de + 3 : impact modéré
- une note de + 4 : impact majeur

## Liste des projets évalués

7 projets et/ou programmes ont été évalués dans ce rapport. Vous les retrouverez grâce au macaron ci-dessous qui les identifiera.

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Schéma Directeur d'Assainissement Collectif des Eaux Usées (SDAEU)
- Pôle Gare de Melun et le programme tertiaire Prélude
- Contrat de Ville 2024-2030
- Programme de Réussite Educative (PRE)
- Contrat Local de Santé II (CLS)
- Plan de Paysage du Val d'Ancoeur



# MES ENVIES POUR MON AGGLO, AMBITION 2030



## Ambition 2030, Un projet de territoire commun

L'objectif d'AMBITION 2030 est de renforcer le sentiment d'appartenance à la CAMVS et de rassembler les acteurs du territoire ainsi que les partenaires de l'Agglo dans une démarche commune. Ce projet implique également la participation des 20 communes.



189 millions d'euros d'investissements, tous budgets confondus, sont prévus d'ici 2030.

## Une vision d'avenir qui s'adapte aux évolutions de la société

Deux ans après son adoption, le projet de territoire "Ambition 2030" enregistre un avancement important dans sa mise en place avec **l'engagement de 90% des actions prévues dont 60% sont déjà au stade de la réalisation**. Un séminaire réunissant les élus et les acteurs du territoire a eu lieu le 19 juin 2024 ayant pour objet, la présentation d'un deuxième bilan du projet.

Un focus a été mis sur les 7 axes qui regroupent les projets les plus emblématiques d'Ambition 2030:

- l'activité économique (développer l'emploi et les richesses);
- "A nous la Seine" (reconquérir le fleuve);
- le tourisme (découvrir le territoire);
- la transition écologique (préparer l'avenir);
- la sécurité publique (répondre aux enjeux de la sécurité publique);
- la solidarité communautaire (répondre aux besoins du quotidien);
- la réussite éducative et l'enseignement supérieur (former la jeunesse).

Cette convergence d'efforts démontre l'engagement collectif à travailler ensemble pour façonner un avenir prospère pour notre territoire.



+25%  
Par rapport à 2023

53 des 59 actions prévues sont lancées, dont 32 en cours de réalisation.



## PENSEZ À LA PLANÈTE

### CLIMAT, ÉNERGIE, RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ

Cette première partie présente les initiatives et les politiques mises en place pour renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique et encourager la transition vers une trajectoire bas-carbone, protéger la biodiversité et gérer les milieux et les ressources naturelles.



# LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE LA CAMVS

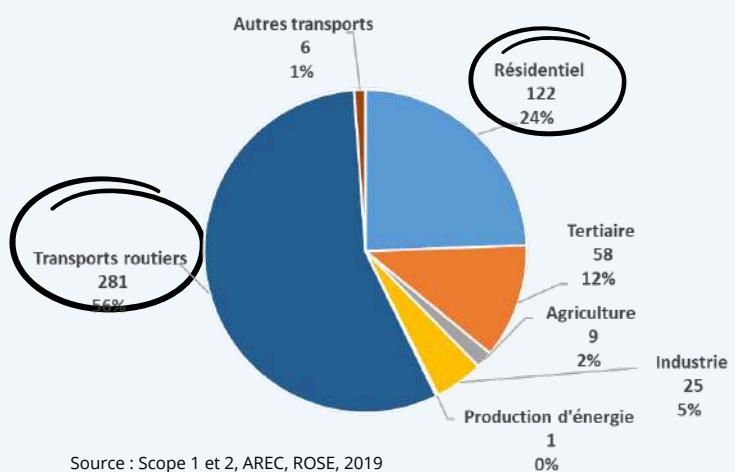
## Le SCoT tenant lieu de PCAET, un nouveau souffle pour le climat

Par délibération du 9 octobre 2023, le Conseil Communautaire a décidé de relancer l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), suspendue en 2018, en y intégrant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le PCAET actuel de la CAMVS approuvé en janvier 2017, est arrivé à échéance et un bilan a été réalisé en 2023.

Ce document a pour objectif de garantir la cohérence des politiques sectorielles et géographiques de l'Agglomération et de renforcer la synergie entre l'aménagement du territoire et la transition écologique. Cela permet à l'intercommunalité de définir une stratégie territoriale globale à horizon d'au moins 20 ans pour renforcer l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique.

Le projet a redémarré sur le deuxième semestre 2024 avec l'objectif d'une approbation après enquête publique en 2027.

Répartition des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) (Scope 1 & 2) par secteur - kteqCO<sub>2</sub>



**56%** des émissions de GES proviennent des transports routiers

## Un Plan Air Renforcé, une exigence pour le PCAET

### Concentrations des polluants atmosphériques

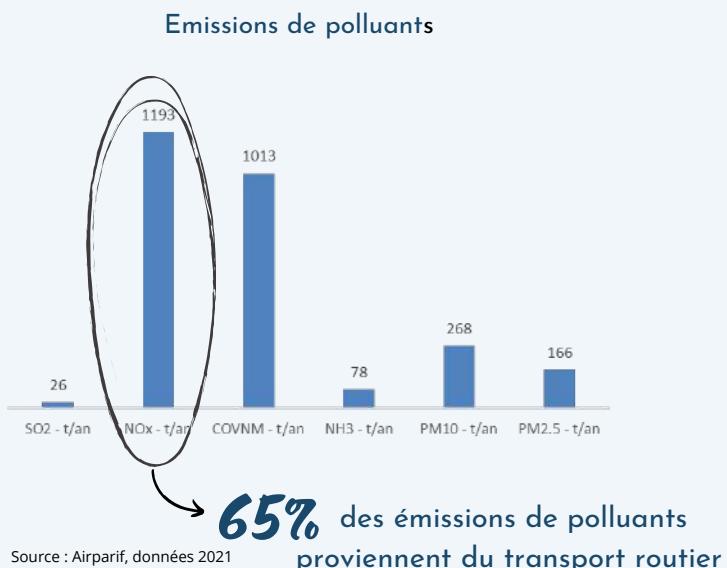
Normes à respecter	Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	Tendances sur 10 ans
PM <sub>10</sub>	✓	-25%
PM <sub>2,5</sub>	✓	-35%
NO <sub>2</sub>	✓	-35%

Concentrations des polluants principaux respectées selon la réglementation, malgré des valeurs au-dessus des recommandations de l'OMS (non réglementaire).

Source : Airparif, données 2022

A la suite de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et le classement de 13 communes de la CAMVS en zone sensible pour la qualité de l'air, un volet "Air" renforcé doit être intégré au PCAET. Un Plan de réduction des polluants atmosphériques a été validé avant mise en consultation, en octobre 2023, élaboré avec l'appui d'Airparif. Il a pour objectif de :

- mettre en place des actions permettant d'atteindre les objectifs du Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA);
- permettre le respect des normes de la qualité de l'air fixées par le code de l'environnement à l'horizon 2025 et 2030.



Un programme de 8 actions a été défini, s'appuyant sur les orientations stratégiques du PCAET approuvé en 2017 et du Projet de territoire "Ambition 2030". Il répond aux enjeux liés principalement à la mobilité et au bâtiment à travers plusieurs actions comme le développement de l'offre des transports en communs, la mobilité douce et l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat. Il sera proposé en consultation publique au dernier trimestre 2024. L'élaboration du SCoT tenant lieu de PCAET continuera le travail sur la qualité de l'air en renforçant les actions.

## Le Schéma de Développement des Energies Renouvelables et de Récupération (SDEnR)

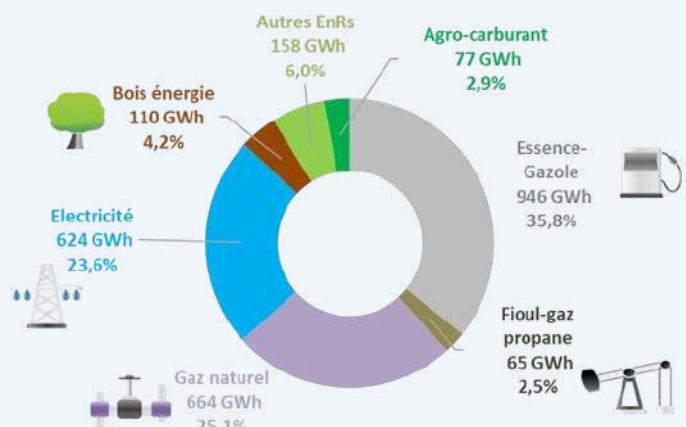
Depuis mars 2023, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Développement des Energies Renouvelables et de Récupération (SDEnR). En réponse à sa proposition d'élargir cette réflexion sur l'ensemble du périmètre de l'intercommunalité, la CAMVS a signé une convention avec le PNRGF en septembre 2023 .

Le SDEnR est une démarche de planification qui vise à construire une stratégie de transition énergétique transversale et partenariale. Il a pour objectifs de :

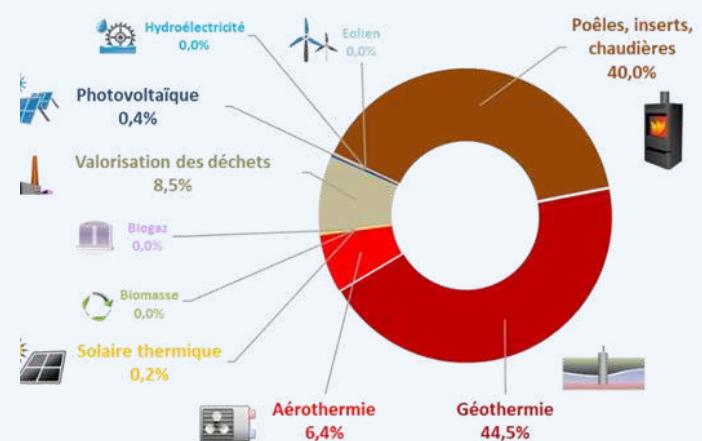
- mettre en œuvre un mix énergétique renouvelable et diversifié prenant en compte les potentiels du territoire,
- renforcer l'autonomie énergétique du territoire tout en optimisant les retombées économiques locales,
- être acteur du développement des énergies renouvelables aux côtés des communes, des citoyens et des acteurs locaux.

Cette étude a été lancée en janvier 2024 sur une durée d'un an. Elle s'inscrit dans la continuité des actions déjà lancées (Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur et définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables) et viendra alimenter l'élaboration du SCoT tenant lieu de PCAET.

Consommation énergétique annuelle **2 643 GWh**



Production énergie renouvelable annuelle **274 GWh**



**10,4%** de la consommation d'énergie

Source : Schéma de Développement des Energies Renouvelables et de Récupération de la CAMVS, données 2019

# L'HABITAT AU COEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



## Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est mis en œuvre sur une durée de 6 ans (2022-2027). Il définit les orientations stratégiques de l'Agglomération pour garantir un logement durable pour tous et un équilibre social de l'habitat. Il a pour objectifs de:

- améliorer la performance énergétique de l'habitat,
- répondre aux besoins en logements et en hébergement,
- favoriser le renouvellement urbain, la mixité sociale et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées,
- assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur le territoire.

Priorités accordées aux ODD par le Programme Local de l'Habitat.



Les 20 actions du Programme Local de l'Habitat donnent une grande importance à 4 Objectifs de Développement Durable (**note de 4**):

- L'ODD 1 "Pas de pauvreté",
- L'ODD 7 "Energie propre et d'un coût abordable"
- L'ODD 10 "Inégalité réduites"
- L'ODD 11 "Villes et communautés durables"

Le logement est considéré comme le premier poste de dépense des ménages. Assurer un logement accessible pour tous, à un niveau de loyer abordable, réduit la pauvreté et l'exclusion (ODD 1 et ODD 10). Plusieurs actions mises en place dans le PLH justifient cette importance, comme par exemple:

- développer une offre sociale dédiée aux besoins des plus fragiles, intégrant l'accompagnement social;

- apporter un soutien aux communes dans leurs actions de repérage et de lutte contre l'habitat indigne;
- renouveler la délégation de l'aide à la pierre par l'Etat;
- mettre en place un dispositif de repérage et d'accompagnement des copropriétés fragilisées et/ou en difficulté.

De plus, le nouveau projet de renouvellement urbain du centre-ville de Melun, la rénovation du parc privé ancien et la dotation de moyens nécessaires à la réhabilitation énergétique des copropriétés sont des actions phares qui permettent de baisser la consommation énergétique des ménages (ODD 7) et de diminuer leurs factures (ODD 1). Toutes ces actions et autres visent à assurer un accès pour tous à un logement décent et durable (ODD 11).

Avec un degré d'importance moindre, le PLH accorde un niveau de priorité modéré (**note 3**), à la **bonne santé et au bien être (ODD 3)** et aux mesures relatives à la **lutte contre les changements climatiques (ODD 13)**.

Plusieurs actions proposées dans le PLH permettent de répondre à ces deux ODD: adapter les documents d'urbanisme pour mieux prendre en compte les enjeux de diversification

de l'habitat et les atouts de l'environnement naturel, la mise en place d'un référentiel des formes d'habitat intermédiaire et la rénovation énergétique. Elles soulignent l'importance des espaces naturels et paysagers dans le bien être des citoyens (ODD 3) et l'action de lutte contre les changements climatiques (ODD 13), en agissant sur la baisse de Gaz à Effets de Serre dû au chauffage et l'amélioration du confort thermique.

## La rénovation énergétique, un premier bilan de "France Rénov"

Après une première année d'accompagnement des citoyens à la rénovation énergétique de leur logement par les agents "France Rénov" et les aides financières accordées, un premier bilan indique fortement la montée en puissance de ce service. 514 ménages ont été accompagnés en 2023. A fin juin 2024, ce chiffre était déjà passé à 547. Ces chiffres démontrent le vif intérêt porté à la rénovation énergétique.

Depuis le début de cette année, les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat qui sont distribuées par la CAMVS, ont été très largement réévaluées, incitant plus d'habitants à concrétiser leur projet. La CAMVS y ajoute, sous conditions, ses propres aides financières.



Ménages accompagnés par les conseillers 'France Rénov' (2023)

De plus, l'accompagnement ne se limite plus à la rénovation énergétique mais s'étend à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et aux besoins spécifiques des personnes âgées.

## PERSPECTIVES 2025: Une nouvelle maison de l'habitat pour les habitants

Lieu d'accueil du public, la future Maison de l'Habitat de la CAMVS a vocation à répondre, conseiller et orienter les habitants du territoire sur tous les sujets liés au logement, en particulier la question de la rénovation énergétique qui y occupera une place centrale.

## Autres chiffres clés....



+ 52%

gain énergétique moyen des maisons individuelles rénovées (2023)

+ 46%

gain énergétique moyen des copropriétés rénovées (2023)



74 bénéficiaires des aides financières Mon Plan Rénov' (2023).

+10% Par rapport à 2022

+ d'infos ici



# L'AGGLOMERATION EN MOUVEMENT

## Une charte de logistique urbaine sur le dernier kilomètre construite

L'approvisionnement urbain est au cœur de la dynamique économique d'une agglomération mais cela génère de nombreuses externalités négatives (encombrements, embouteillages, nuisances sonores, pollution). Pour les réduire et valoriser le territoire de l'Agglomération, une charte pour une logistique urbaine durable sera signée en décembre 2024.

Accompagnée par le programme national "Inter Lude", la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a rédigé une Charte Logistique Urbaine Durable en collaboration avec les acteurs économiques. Un séminaire de lancement de la concertation a été organisé le 25 mai 2023 avec la présence de 19 structures publiques et privées, suivi de 4 ateliers de travail permettant d'écrire un plan d'actions qui a été validé en conférence des maires en avril 2024. Dix structures se sont engagées pour la signature de cette charte.



L'une des 9 actions de cette charte est l'aménagement des aires de livraisons pour optimiser l'acheminement de marchandises dans une démarche durable et respectueuse de l'environnement. Elle a pour finalité de réduire les flux de véhicules dans la zone urbaine dense, leur impact environnemental et apporter des services aux commerces et aux habitants du centre-ville.



Cette charte est construite sur 4 axes d'intervention qui sont:

- la gestion et l'organisation des pratiques logistiques dans l'espace public,
- l'optimisation, la consolidation et la structuration de chaînes logistiques durables,
- la promotion du report modal,
- la sensibilisation et l'organisation de la gouvernance.

## Les aménagements de liaisons douces se poursuivent

L'année 2023 a été marquée par plusieurs études et travaux d'aménagement. Deux passerelles ont été posées et 2,5km de liaisons ont été réalisées au niveau de la liaison Melun/Vaux le Vicomte, du chemin du Halage à Saint-Fargeau-Ponthierry et de l'impasse de Brégy à Montereau-sur-le-Jard.



Pour l'année 2024, la priorité a été donnée au développement des liaisons douces sur la Scandibérique Est-Ouest par les berges de la Seine à Melun et La Rochette et d'autres à Vaux-le-Pénil, Le Mée-sur-Seine et Rubelles. Au total 4 liaisons ont fait l'objet de travaux sur une distance de 2,7km.

Pour faciliter la mise en œuvre du Schéma directeur des liaisons douces et la concrétisation des objectifs tracés, l'équipe de travail a été renforcée par la création de trois nouveaux postes: une assistante administrative et financière, un chargé d'opérations et un technicien de liaisons douces.



**373** locations de vélos Mélivélo  
en 2023 (-11% par rapport à 2022)



de liaisons douces en 2023  
(+2,9% par rapport à 2022)



## Le Pôle Gare et l'opération Prélude: pour une agglomération plus attractive

Le réaménagement du Pôle Gare de Melun est l'un des grands projets de requalification urbaine, portés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en partenariat avec Île-de-France Mobilités, la SNCF, l'État, la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne.



Perspectives du futur projet tertiaire "Prélude"



### Le secteur gare

- ➊ Mise en accessibilité de la gare et rénovation des quais
- ➋ Nouveau passage souterrain : accès aux quais et liaison nord-sud de la ville
- ➌ Réaménagements du tunnel public en tunnel réservé aux vélos
- ➍ Sortie nord du nouveau passage souterrain
- ➎ Sortie sud du nouveau passage souterrain
- ➏ Rénovation des accès et du passage souterrain existant

### Le secteur nord

- ➐ Création d'un parvis nord
- ➑ Réconfiguration de la gare routière nord
- ➒ Création d'une zone de régulation pour les bus

### Le secteur sud

- ➓ Création d'une place Séjourné
- ➔ Création d'un parvis sud
- ➕ Réconfiguration de la gare routière sud
- ➖ Démolition/reconstruction du parking relais

### Projets connexes

- Ⓐ Tzen 2
- Ⓑ Coulée verte
- Ⓒ Projet tertiaire Prélude

+ d'infos ici



Vue aérienne du projet de Pôle Gare de Melun

Ce projet porte sur la requalification du quartier Gare de Melun avec la restructuration de la gare et l'aménagement de ses abords. Un ensemble de travaux étalés sur une dizaine d'années permettront d'améliorer l'accès à la gare des personnes à mobilité réduite, de faciliter la correspondance entre les différents modes de transport et d'offrir aux voyageurs une meilleure qualité de services (information, accueil, sécurité...).

Le programme tertiaire Prélude s'inscrit dans le renouveau du quartier Gare de Melun. Il sera réalisé parallèlement au réaménagement du pôle gare. Il répond à la vision stratégique du territoire qui entend impulser une nouvelle ère de son développement économique et la redynamisation de son cœur d'agglomération.

Ces deux projets seront finalisés pour 2030. Le chantier de l'opération Prélude a démarré tout comme le diagnostic archéologique pour le Pôle Gare, sur le second semestre 2024.

Priorités accordées aux ODD par le projet "Pôle Gare de Melun" et le programme tertiaire "Prélude".



Le projet de Pôle Gare, conjointement avec le programme Prélude, accordent une priorité majeure, avec une **note de 4**, à plusieurs Objectifs de Développement Durable:

- **l'eau propre et l'assainissement (ODD 6),**
- **travail décent et croissance économique (ODD 8),**
- **villes et communautés durables (ODD 11),**
- **mesures relatives contre les changements climatiques (ODD 13),**
- **partenariat pour la réalisation des objectifs (ODD 17).**

Le projet Pôle Gare répond pleinement à l'ODD 6, un peu moins pour l'opération Prélude, car il donne une grande importance à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales en favorisant:

- les infiltrations et le retour des eaux pluviales à la nappe,
- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la récupération des eaux de pluie,
- la plantation d'espèces végétales peu consommatrices d'eau.

L'opération Prélude, de son côté, a pour priorité principale de développer une offre économique (ODD 8) par la création d'une pépinière d'entreprises, de développer des services connexes et de créer de l'emploi tertiaire au pied de la gare.

Globalement, le projet Pôle Gare et l'opération Prélude sont menés dans une démarche des villes et communautés durables (ODD 11) par le respect de l'environnement, l'amélioration de la qualité de l'air et de lien urbain-rural.

De plus, ils veillent sur la création des îlots de fraîcheur, la réintégration de la biodiversité et l'adaptation au réchauffement climatique (ODD 13). Ils sont considérés comme projets multi-acteurs, que se soit sur le niveau de la conception, la réalisation et le financement (ODD 17).

Une priorité modérée est donnée avec une **note de 3**, à d'autres Objectifs de Développement Durable.

**La bonne santé et le bien être (ODD 3)** est l'un des objectifs du Pôle Gare qui vise l'amélioration du cadre de vie des habitants en encourageant les déplacements doux et en réduisant les pollutions et gaz à effet de serre par le développement des transports en commun.

L'opération Prélude veille à l'utilisation de matériaux clairs pour éviter les îlots de chaleur et a recours à des technologies et des procédés industriels respectueux de l'environnement (ODD 9).

### Autres chiffres clés....



**65%** bus et cars au Gaz Naturel de Ville  
(77 sur 118)  
**+9%** par rapport à 2023 (IDFM)



**76%** points d'arrêt accessibles (387 sur 509)



**7 641 107** voyageurs (08/2023 à 07/2024,  
IDFM)  
**+7%** par rapport à 2023 (08/2022 à  
07/2023)

### PERSPECTIVES 2025: Le Plan Local de Mobilité, une feuille de route pour une mobilité durable

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a relancé son Plan Local de Mobilité (PLM) en 2022. Ce document a pour objectif d'organiser et d'optimiser la mobilité sur le territoire tout en réduisant les rejets de gaz à effet de serre. En 2025, ce projet va faire l'objet d'une évaluation environnementale avant arrêt, et soumis à une enquête publique.

# GESTION ET PRÉServation DES RESSOURCES NATURELLES

## L'Atlas de la biodiversité, un zoom sur la richesse écologique du territoire

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine s'est engagée depuis septembre 2023 dans l'élaboration d'un atlas et plan de biodiversité intercommunale qui vise à mieux connaître la biodiversité locale, identifier à la fois les richesses et les milieux fragiles ou menacés avec pour finalité de mettre en œuvre des actions de protection et de restauration des continuités écologiques à l'échelle de son territoire.

Un grand travail d'analyse des bases de données naturalistes a été fait, permettant de lancer des inventaires de terrains depuis le mois de mai, avec la participation des citoyens ayant la curiosité de découvrir la richesse de leur territoire.



@Seine et Marne Environnement

En parallèle, la sensibilisation à l'atlas de la biodiversité a fait l'objet de plusieurs médiations culturelles et autres événements comme :

- Les séances d'initiation au programme de sciences participatives Vigie-Nature sur 5 communes du territoire qui ont débuté au printemps ;
- Les animations dans le cadre de la micro-folie Melun Val de Seine à destination des enfants et de leur famille;
- Les Rallyes du Val d'Ancœur à Rubelles en mai 2024;
- Printemps sur Seine à Melun en juin 2024 avec un stand d'observation des oiseaux en bord de Seine;
- Lors de la Randonnée du Val de Seine fin septembre avec un stand dédié à la biodiversité.

Cette approche participative des différents acteurs et des citoyens curieux de la nature permet d'identifier les enjeux liés à la biodiversité sur la base desquels seront définies les orientations stratégiques et un plan d'actions d'ici 2026.

## Les schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement, deux feuilles de route pour une ressource à préserver

Le projet "Ambition 2030" met la préservation de l'eau au centre de ses priorités. La Communauté d'Agglomération s'engage activement pour la préserver à chaque étape du cycle de l'eau. Un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et un Schéma Directeur d'Assainissement Collectif des Eaux Usées (SDAEU) ont été approuvés en juillet dernier pour une durée de 8 ans. Ils ont défini une stratégie et des actions à mener pour améliorer la qualité et la quantité de cette ressource.

Le SDAEP a défini un ensemble de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable qui répondent aux objectifs suivants :

- Renforcer et sécuriser le réseau,
- Améliorer l'état des ouvrages,
- Assurer la qualité de l'eau distribuée,
- Maîtriser les performances des réseaux.

Ce schéma a été finalisé par un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux qui garantit la sécurité sanitaire de l'eau potable. Un programme d'investissements a été défini pour assurer la gestion des infrastructures et améliorer le service rendu aux usagers.



**39 543**  
m<sup>3</sup> d'eau potable  
produits par jour en 2022



Au niveau du Schéma Directeur de l'Assainissement Collectif des Eaux Usées (SDAEU), un programme d'actions a été validé, ayant pour objectifs de :

- Améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées,
- Protéger les milieux aquatiques et réduire les rejets des polluants dans le milieu naturel,
- Améliorer l'efficacité et la conformité du système de traitement des eaux usées,
- Limiter les débordements et les risques des inondations.

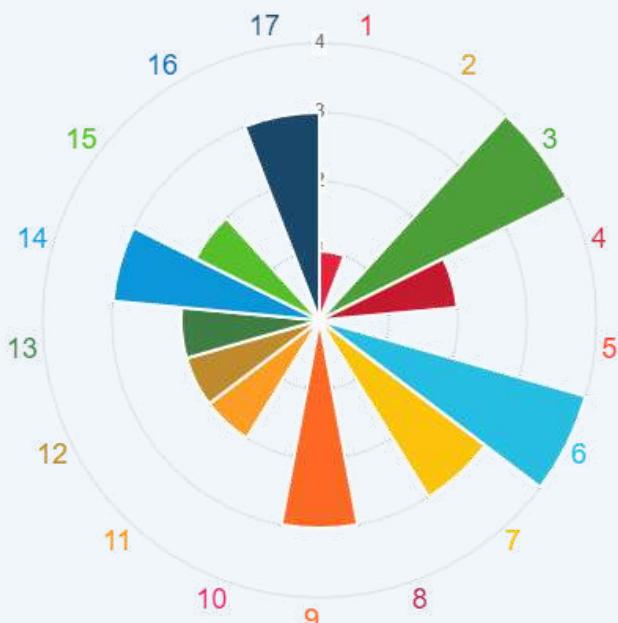
## Le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif des Eaux Usées (SDAEU)



Le schéma Directeur d'Assainissement accorde un niveau de priorité majeur à deux Objectifs de Développement Durable : **la santé et le bien être (ODD 3)**, **l'eau propre et l'assainissement (ODD 6)**, avec une **note de 4**.

Limiter les débordements des réseaux, améliorer la capacité de traitement des stations d'épuration et réduire les rejets des polluants dans le milieu naturel sont des exemples d'objectifs qui justifient cette notation.

### Priorités accordées aux ODD par le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif des Eaux Usées



1	PAS DE PAUVRETE
2	FAIM ZERO
3	BONNE SANTE ET BIEN ETRE
4	EDUCATION DE QUALITE
5	EQUALITE ENTRE LES SEXES
6	EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7	ENERGIE PROPRE A UN COÛT ABORDABLE
8	TRAVAIL DECENT
9	INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
10	INEGALITE REDUITE
11	VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES
12	CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLE
13	MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
14	VIE AQUATIQUE
15	VIE TERRESTRE
16	PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS
17	PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS

Les actions de ce schéma directeur ont également un impact fort sur d'autres Objectifs de Développement Durable, avec une **note de 3**. Il prévoit notamment le **déploiement des énergies renouvelables et de récupération (ODD 7)**, en utilisant la chaleur des filières de traitement ; ce qui souligne l'importance de la **qualité et la durabilité de ses infrastructures (ODD 9)**.

A cela s'ajoute l'objectif fort de **préservation de la vie aquatique et de la protection de la vie maritime (ODD 14)**, en lien avec la préservation d'une eau de qualité et des écosystèmes qui en découlent.

Enfin, pour la réalisation de tous ces objectifs, ce schéma a été mis en place dans une **démarche largement partenariale (ODD 17)** en associant des acteurs institutionnels et associatifs.

## La gestion des déchets, une compétence transférée au SMITOM-LOMBRIC

Depuis le 1er janvier 2006, la CAMVS a transféré sa compétence de la collecte et la gestion des déchets au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères SMITOM-LOMBRIC pour 18 communes de son territoire. Ce dernier réalise également de la valorisation énergétique via l'incinération des déchets non recyclables, pour produire de l'électricité et de la chaleur. En 2024, la CAMVS participe à la gestion des déchets auprès du SMITOM, à hauteur de 19,5 millions d'euros. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du SMITOM LOMBRIC. Pour les deux autres communes, la compétence est également transférée à un autre syndicat, le SIETOM.



+ d'infos ici





## HUMANITÉ ET SOLIDARITÉ

### L'HUMAIN ET SON ÉPANOUISSSEMENT

Cet axe explore les initiatives et les politiques mises en place pour favoriser la réussite éducative, promouvoir la culture, encourager le sport, garantir l'égalité des genres et améliorer l'emploi. Ces efforts participent à une approche centrée sur l'humain qui contribue à l'épanouissement de chacun et à la création d'une société plus juste et solidaire.

1 PAS  
DE PAUVRETÉ



2 FAIM  
«ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION  
DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE  
LES SEXES



6 EAU PROPRE ET  
ASSAINISSEMENT



8 TRAVAIL DÉCENT  
ET CROISSANCE  
ÉCONOMIQUE



11 VILLES ET  
COMMUNAUTÉS  
DURABLES



# LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est pilote de la Politique de la Ville sur son territoire en partenariat avec les trois villes :

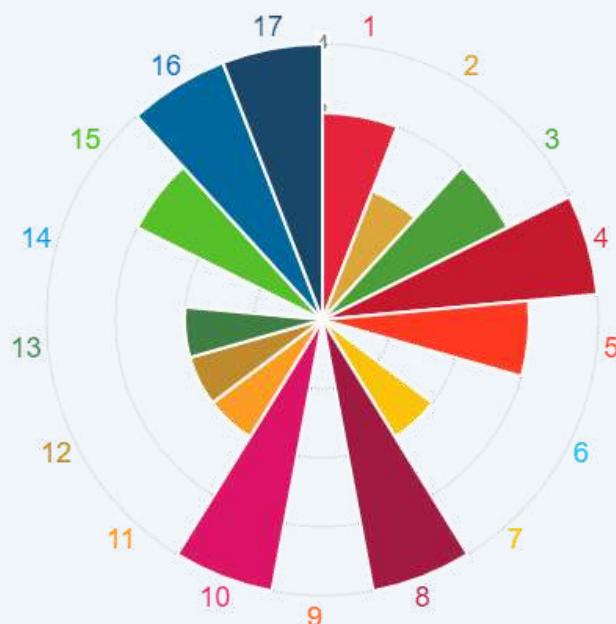
- Melun
- Dammarie-les-Lys
- Le Mée-sur-Seine.

Un nouveau Contrat de Ville 2024-2030 a été approuvé le 29 mars dernier après une année d'évaluation du précédent contrat dans une démarche participative des habitants et des services de l'Etat.

Ce document cadre, par son programme de 170 actions, définit la mise en œuvre de la politique sociale et urbaine envers les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) qui représentent 23,7% de la population totale de l'agglomération soit 31 243 habitants.

Le rapport d'évaluation de l'ancien contrat a permis d'identifier les nouvelles orientations stratégiques, centrées particulièrement sur les enfants et les jeunes.

Priorités accordées aux ODD par le Contrat de Ville 2024-2030



Il a mis au cœur des préoccupations de la CAMVS plusieurs problématiques comme par exemple l'éducation et la parentalité, l'emploi et l'insertion, la paupérisation des habitants ou encore l'accès aux soins.

A ces orientations thématiques prioritaires, ce nouveau Contrat de Ville a intégré trois priorités transversales dans la mise en place de toutes les actions qui sont:

- l'égalité des genres,
- la participation citoyenne,
- la transition écologique

1	PAS DE PAUVRETE
2	FAIM ZERO
3	BONNE SANTE ET BIEN ETRE
4	EDUCATION DE QUALITE
5	EQUALITE ENTRE LES SEXES
6	EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7	ENERGIE PROPRE A UN COÛT ABORDABLE
8	TRAVAIL DECENT
9	INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
10	INEGALITE REDUITE
11	VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES
12	CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLE
13	MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
14	VIE AQUATIQUE
15	VIE TERRESTRE
16	PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS
17	PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS

Le présent graphique, avec une note de 4, exprime un niveau de priorité majeure accordée aux Objectifs de Développement Durable liés à une **éducation de qualité (ODD 4)**, à la **création de l'emploi (ODD 8)** et à la **réduction des inégalités (ODD 10)** dans une démarche soutenue de **partenariat (ODD 17)** et de **participation citoyenne (ODD 16)**.

Ce niveau de priorité élevé est justifié non seulement par la thématique des objectifs retenus par le contrat mais aussi par le nombre important d'actions qui y sont associées.

Le contrat de ville intègre beaucoup d'actions et projets que l'on retrouve présentés dans les pages suivantes et font partie intégrante de la stratégie sociale menée par la CAMVS. Beaucoup d'actions de ce contrat permettent de répondre à plusieurs enjeux en lien avec les Objectifs de Développement Durable cités précédemment. A titre d'illustration, le dispositif de la réussite éducative, la cité de l'emploi et le renforcement de la mixité et de la cohésion sociales mettent le curseur sur l'égalité des chances pour tous et la coordination de tous les acteurs, permettant d'insérer les jeunes dans le monde professionnel.

Avec une note de 3, ce contrat accorde une priorité modérée à l'ODD 1 "pas de pauvreté", via l'amélioration des conditions de vie des habitants défavorisés et fragiles à travers des actions ciblant principalement les problématiques de l'éducation, de l'habitat et de l'emploi. De même, le contrat local de santé, action à part entière du contrat de ville, répond à l'enjeu de "prise en compte de la santé et du bien être du citoyen" (ODD 3).

Les deux thématiques transversales du contrat de ville : l'égalité des sexes (ODD 5) et la transition écologique et de Développement Durable en lien avec la vie terrestre (ODD 15) sont sur le même niveau d'importance.

entre **34%** et **42%**



des habitants des QPV sont sous le seuil de pauvreté (Filosofi 2019)



## TA RÉUSSITE T'APPARTIENT, JE T'ENCOURAGE

### Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), mis en place par la CAMVS depuis 2017, est un dispositif de la Politique de la Ville qui a pour finalité de mettre en place des parcours personnalisés d'accompagnement des enfants et/ou adolescents (de 2 à 16 ans) et de leur famille en situation de fragilité.



**378**

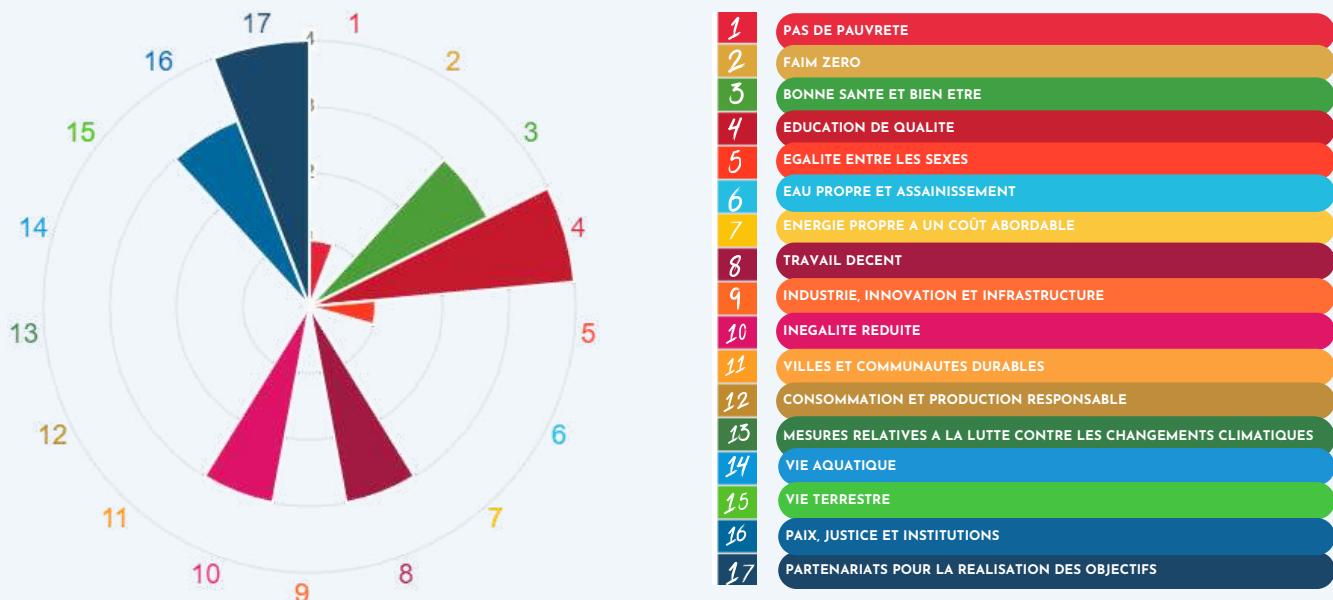
enfants accompagnés 2023/2024  
(+20% vs 2022/2023 )

Un travail de collaboration entre les différents acteurs et les familles des enfants/adolescents permet d'assurer une égalité des chances et de favoriser leur épanouissement en agissant sur plusieurs aspects:

- la persévérance scolaire,
- la famille et la parentalité,
- le développement personnel et l'estime de soi,
- l'accès à la culture, le sport et loisirs,
- l'accès aux droits et aux soins.

Ces différentes thématiques mettent l'enfant ou l'adolescent et son bien être au centre de toutes les préoccupations.

## Priorités accordées aux ODD par le Programme de Réussite Educative



Le Programme de la Réussite Educative (PRE) donne une priorité majeure, avec une **note de 4**, à deux Objectifs de Développement Durable: **l'éducation de qualité (ODD 4)** et **le Partenariat (ODD 17)**.

Ce dispositif prévoit d'assurer un environnement favorable à l'apprentissage et à l'éducation (en lien direct avec l'ODD 4) des enfants et des jeunes écoliers des quartiers prioritaires en agissant sur:

- le renforcement de la confiance et l'estime de soi;
- la persévérance scolaire;
- le développement du lien enfant-parents;
- l'accès aux droits (accompagnement aux démarches administratives), aux soins et aux loisirs.

Cette vision est adoptée dans une forte démarche partenariale (ODD17). Pour réaliser les objectifs fixés, beaucoup d'acteurs (sociaux, éducatifs, sportifs, étatiques et autres) se sont engagés avec les équipes de la CAMVS pour être au service de l'enfant.

Egalement, le PRE accorde une note de 3 (priorité modérée) à quatre Objectifs de Développement Durable comme **la bonne santé et le bien être (ODD 3)**. Le dispositif veille à ce que les enfants et leurs familles aient accès aux soins et assure un suivi psychologique et mental à toutes les personnes en besoin. De même, il permet de **réduire les inégalités (ODD 10)** et de **promouvoir la paix et la justice (ODD 16)** en favorisant :

- l'accès de tous aux droits et aux loisirs (culture, sport...);
- le soutien à la parentalité et l'accompagnement éducatif;
- le développement de l'estime de soi;
- la persévérance scolaire.

A travers ces actions sur l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire (persévérance scolaire) ainsi que la facilité d'accès à la culture et au sport (loisirs), il agit directement sur la limitation du nombre de **jeunes non scolarisés et sans emploi (ODD 8)**.

# La semaine de la persévérence scolaire : les valeurs de l'olympisme au cœur de la réussite éducative

Dans la continuité du programme de la Réussite Educative, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a organisé la semaine de la persévérence scolaire, du 2 au 5 avril 2024, auprès de 5 écoles élémentaires des villes de Dammarie-les-Lys, Le Mée sur Seine et Melun. Au total, 6 classes de CM1/CM2 ont été sensibilisées.

L'événement a eu pour but d'instaurer les valeurs de l'olympisme et de faire le lien entre la persévérence scolaire et la pratique du sport de haut niveau avec la présence de 3 professionnels qui partageaient leur expérience avec les écoliers.



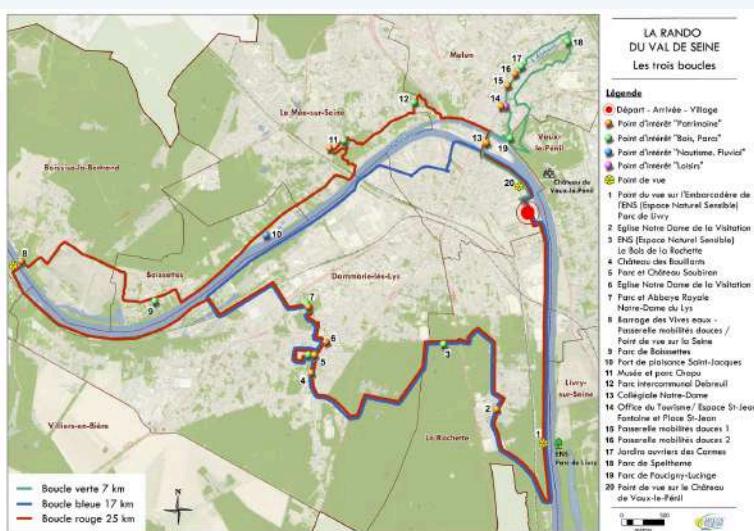
En collaboration avec l'association So' Parks, l'équipe de la Réussite Educative a réalisé des podcasts en présence de parents d'élèves. Ces moments de partage ont été l'occasion de créer un lien social entre les participants et d'échanger sur les souhaits d'avenir des jeunes.

## UNE OUVERTURE SUR LE SPORT ET LA CULTURE

### La Randonnée du Val de Seine

Dans une démarche d'animation et de promotion de la richesse de son territoire, la CAMVS a organisé sa première édition de "la Rando du Val de Seine" le 29 Septembre 2024 en collaboration avec Coderando 77 et l'office du tourisme Melun Val de Seine.

L'événement a été pensé comme un moment de convivialité familiale, via des balades sur trois boucles de 7, 17 et 25 km, adaptées à tous types de public, le long de la Seine. La volonté est de valoriser le territoire et mettre en valeur ses atouts en prenant le temps d'observer.



Représentation schématique des trois boucles de randonnée

Sur le point de départ des trois itinéraires, un village de rencontre a été installé pour la journée accueillant des artisans et producteurs locaux, le tissu associatif, l'office du tourisme, Trans Dev, le SMITOM...

La CAMVS a également été présente pour présenter ses projets en relation avec différentes thématiques comme l'Atlas de la biodiversité, la mobilité, le tourisme et la culture.

## *Appel à projet pour le soutien des manifestations en lien avec les JO Paris 2024*

A l'occasion des JO Paris 2024, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a lancé, en février dernier, un appel à manifestations pour financer des projets portés par des associations du territoire communautaire qui visaient à faire la promotion et la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Cet appel à projet a eu pour objectif de mobiliser tous les acteurs en lien avec la promotion du territoire pour démontrer la dynamique existante avec l'évènement à l'échelle locale.

Les trois projets retenus (ASRD Athlétisme de Dammarie-les-Lys, Union Sportive Melunaise de Melun et Volley-Ball La Rochette) sont ceux répondant le plus aux critères de sélection :

- en lien avec les JO,
- innovant,
- convivial,
- transversal.

En plus de ces critères de base, il y a trois autres critères complémentaires:

- la promotion de l'activité physique et des valeurs de l'olympisme,
- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- la sensibilisation aux enjeux écologiques et aux comportements éco-responsables.

## *La résidence d'actions artistiques et culturelles*

Depuis janvier 2024, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en coordination avec "Act'art" et la DRAC, a mis en place une "Résidence Artistique" destinée aux communes très peu animées culturellement. L'objectif de cette résidence est de contribuer au développement artistique et culturel du territoire en favorisant la rencontre des citoyens et leur participation à la conception d'œuvres artistiques.

La compagnie de la danse aérienne "In Fine" a monté un projet appelé "Ligne (s)", avec les populations locales sur les communes de Pringy et Limoges-Fourches. Plusieurs ateliers et restitutions aux écoles ont été organisés au mois de juillet.

L'événement a permis la participation d'un public de tout âge (enfants et jeunes écoliers, personnes âgées) et des personnes en situation de handicap avec la présence d'artistes qui représentent les différents champs de l'art (musique, danse, art plastique...).



@CAMVS, compagnie "In Fine"  
©CAMVS

## La Micro-Folie un vecteur culturel au service du territoire

Dans une volonté de croiser culture et appropriation du territoire, la CAMVS a mené un travail de sensibilisation auprès des habitants du territoire sur la biodiversité et l'élaboration de l'Atlas intercommunal, par le biais de la Micro-folie.

De mars à juin, 6 médiations ont été animées sur les communes de la Rochette, Melun et Dammarie-les-Lys auprès des enfants et du grand public.

Sur une autre thématique, en partenariat avec un collectif de Breakers, le nouveau projet "Et toi en 2024?" a été mené par la CAMVS. Trois médiations ont été créées pour célébrer les JO 2024:

- l'histoire des Jeux Olympiques,
- le sport et la danse,
- le mouvement dans l'art.

Les médiations sur les JO 2024 ont débuté au mois d'octobre 2023, dans le cadre du musée numérique en partenariat avec la ville de Vaux-le-Pénil qui organise chaque année le festival "Premières Bobines".

## Autres chiffres clés....



saison culturelle 2023/2024

**17 631** Billets édités  
+ 24,5% vs 2022/2023

**371** Abonnements  
+1,93% vs 2022/2023



**2 529**



visiteurs saison 2023-2024



@CAMVS

Le projet a continué en février 2024 avec l'organisation d'une journée consacrée à l'encadrement du jeune public sur l'histoire du Hip Hop et l'arrivée du Break en France. L'objectif était d'ouvrir ces jeunes à l'art de la danse et de la musique.

**221**

personnes sensibilisées par le projet "Et toi en 2024"

**626**

personnes sensibilisées sur la biodiversité  
dont 487 élèves en milieu scolaire



**488**

participants à Sport Passion (2024)  
-5% par rapport 2023

**58%**

Garçons

**42%**

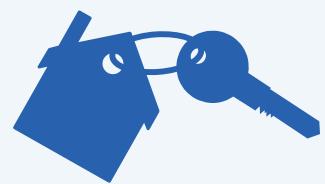
Filles

# ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS

## Une offre spécifique de logements sociaux au profit des personnes vulnérables

Dans l'objectif de répondre au besoin des citoyens aux revenus modestes, d'avoir un logement décent, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine continue d'accompagner les communes de son territoire à développer l'offre de logements sociaux.

Plus particulièrement, en 2023, elle a agréé et financé 3 opérations spécifiques : une extension de résidence pour jeunes travailleurs et 2 projets de pensions de famille pour un total de 56 logements. Il s'agit de logements destinés à des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire.



140

logements sociaux livrés (2023)

134

nouveaux logements programmés  
(agrées et financés en 2023 à livrer dans les années à venir)



## La cité de l'emploi : coordonner les acteurs pour mieux servir les jeunes du territoire

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a adopté, pour sa troisième année, le dispositif de "la Cité de l'Emploi" qui vise à orienter et accompagner les jeunes en recherche d'emploi.

Il a pour mission de coordonner et de mettre en lien tous les acteurs du territoire sur le sujet de l'insertion afin de se connaître entre eux et mener des actions en commun.

Ce dispositif se base sur trois axes de travail :

- Capter le public fragile "invisible" ou à la marge des autres dispositifs par l'organisation d'ateliers "Plan Régional des Jeunes Invisibles" tous les deux mois, via le dispositif "Aller vers".
- Lever les freins périphériques à l'emploi en accompagnant les jeunes dans la résolution de problèmes rencontrés : logement, mobilité, santé mentale...
- Proposer des actions collectives, avec les entreprises du territoire, sur l'orientation professionnelle des jeunes.

# AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Le Contrat Local de Santé de seconde génération (CLS II) arrive à terme



Le contrat local de santé 2021-2023, porté conjointement par la CAMVS et six signataires (l'Agence Régionale de Santé, Délégation Départementale de Seine-et-Marne - ARS 77, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - CPAM 77, le Groupe Hospitalier Sud-Île de France- GHSIF, la Préfecture de Seine et Marne et le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne - CD 77) a permis le développement d'une approche locale transversale en santé. Il a eu pour objectifs de :

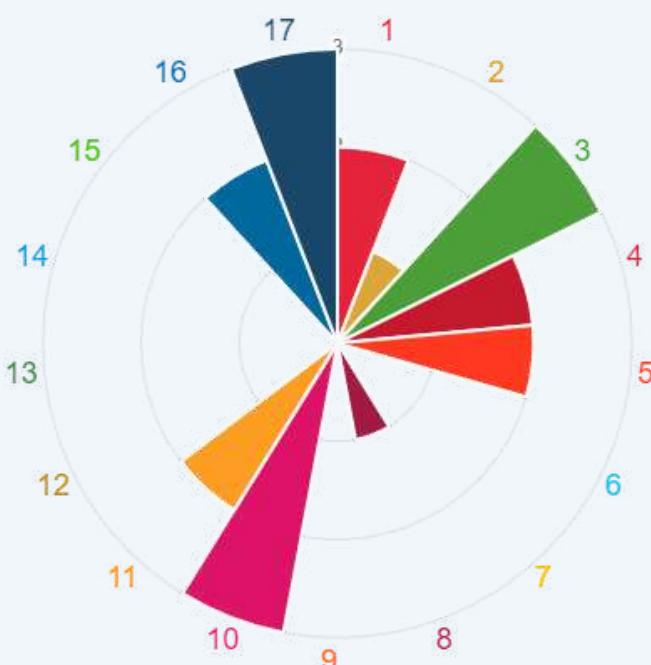


- 13** Bourses d'études en médecine en 2023-2024  
**7** Nouveaux contrats supplémentaires

- renforcer des parcours de santé cohérents,
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé,
- mobiliser les professionnels de santé et les acteurs locaux dans une démarche participative des citoyens.

Arrivé à terme, un rapport d'évaluation a été élaboré afin d'effectuer une analyse sur le processus de coordination et la réalisation des actions. Ces éléments ont permis d'aller plus loin sur l'évaluation du CLS dans le cadre du présent rapport : en complément de ses objectifs sur les ODD, les actions du CLS ont pu être évaluées sur leurs impacts au regard des objectifs fixés.

Priorités accordées aux ODD par le Contrat Local de Santé



Le présent graphique présente les volontés d'action du CLS vis à vis des ODD. Avec une **note de 3**, niveau de priorité modérée, 3 ODD représentent les objectifs clés du CLS sur le Développement Durable :

- **bonne santé et bien être (ODD 3),**
- **inégalités réduites (ODD 10);**
- **partenariat (ODD 17).**

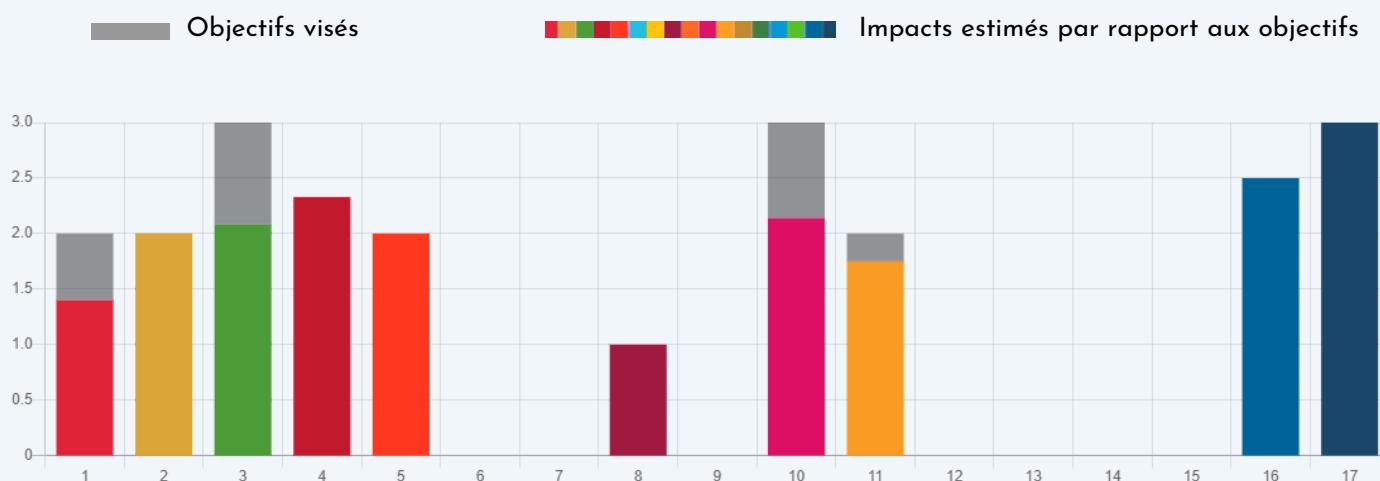
La note de 4 n'a pas été retenu du fait que, n'ayant pas la compétence santé, l'Agglomération a fait le choix d'intervenir sur le sujet de la santé principalement via la coordination des différents acteurs du territoire intervenant sur ce sujet.

Parmi les 15 actions de ce contrat, plusieurs actions majeures justifient une notation élevée des trois ODD cités précédemment. Par la promotion des actions de prévention à destination des femmes, le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences intra-familiales, le CLS a mis la santé périnatale au cœur de ses préoccupations.

L'accompagnement sur la santé des personnes vulnérables et des seniors, la journée de sensibilisation contre les addictions et la santé mentale des jeunes ainsi que l'accueil des professionnels par l'instauration des bourses d'études sont quelques exemples d'actions qui permettent d'accorder un niveau de priorité élevé à l'ODD 3 et l'ODD 10.

De plus, pour atteindre les objectifs déjà évoqués, la CAMVS a veillé à un travail étroit de collaboration dans une **démarche de large partenariat** avec nombre d'acteurs locaux et institutionnels ; ce que l'on retrouve dans la notation forte sur l'**ODD 17**.

Impact des actions du Contrat Local de Santé sur les ODD par rapport aux priorités données (graphique précédent)



Le deuxième graphique représente le niveau d'impacts estimés de chacune des 15 actions du CLS sur les objectifs du Développement Durable par rapport aux objectifs visés, présenté sur le graphique précédent. Il met en évidence l'écart éventuel entre le degré de priorité accordé à l'objectif stratégique et le niveau d'impacts estimés des actions mises en œuvre (réel versus objectif).

Sur la grande partie des résultats, on constate qu'il y a une adéquation entre le niveau de priorité supposé à l'approbation du contrat et le niveau d'impacts estimés à sa clôture ; ce qui indique que le CLS est en cohérence entre ses souhaits et ses impacts sur le Développement Durable.

En revanche, le niveau d'impacts estimés est moins important que le niveau de priorité accordé sur quelques objectifs, tel que **la santé et bien être (ODD 3)**, **les inégalités réduites (ODD 10)** et **pas de pauvreté (ODD 1)**.

Ce constat s'explique principalement par :

- des actions non mises en place comme par exemple la laverie solidaire pour laquelle il n'y avait aucun porteur de projet et celle de l'accès à l'information pour les publics spécifiques dont les objectifs manquaient de précision;

- des actions à impacts indirects, à long terme ou qui se limitent aux études comme le développement des actions santé pour la levée des freins à la scolarité via la Cité Educative et l'étude d'opportunité pour la création d'un centre de santé
- des actions à faible mobilisation du public comme la journée de la santé et la lutte contre la précarité alimentaire.

## *La santé périnatale au cœur des préoccupations du CLS*

En parallèle à l'évaluation du contrat local de santé, l'année 2023 a été marquée par une action phare en faveur des femmes. "Rendre visible les invisibles" est une action portée par l'Agglomération en collaboration avec l'association SOLIPAM et la ville de Melun, le 17 novembre 2023. Un programme riche a été présenté lors d'une journée de sensibilisation sur le parcours difficile vécu quotidiennement par des femmes enceintes ou de jeunes mères en situation de demande d'asile et de fragilité, via:

- deux tables rondes sur la santé et l'invisibilisation des femmes dans la migration,
- une exposition de photos "Lignées: l'Odyssée de nos mères" qui retrace le vécu de ces femmes,
- un théâtre documentaire sur la thématique, intitulé "Riveraines"

Cet événement, limité aux professionnels, a été marqué par la présence de plus de 50 participants. A l'issue de cette journée, une nouvelle idée a émergé sur la création de "la maison des femmes"; une piste à concrétiser dans le prochain contrat local de santé 2024-2028.



## *Autres chiffres clés....*



**223**

Paniers solidaires distribués en 2023

**+165%**

par rapport à 2022

# FEMMES ET HOMMES, ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ

**"Où est Angela?" Je t'offre un abri pour te sécuriser**

Issu des 2èmes assises pour la lutte contre les violences faites aux femmes, le dispositif "Où est Angela?", contre le harcèlement de la rue, a été adopté par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Ce dispositif a pour objectif de garantir des lieux refuges pour les personnes, particulièrement les femmes, qui se sentent harcelées et ayant un sentiment d'insécurité.

De juin à octobre 2023, cinq séances de sensibilisation et de formation ont été faites par le Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour orienter les commerçants partenaires sur le bon accueil de la victime.. 5 autres séances sont programmées au deuxième semestre 2024.

Environ 50 commerçants se sont identifiés partenaires, avec des stickers sur les vitrines, pour apporter de l'aide et de l'assistance aux femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles dans la rue et les transports.



+ d'infos ici



## Les 4èmes assises des violences faites aux femmes

L'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale à Melun était au rendez-vous le 25 novembre 2024, comme chaque année, pour accueillir les 4èmes assises des violences faites aux femmes organisées par la CAMVS et ses différents partenaires.

Cette année, la thématique est toujours autour des violences faites aux femmes mais élargie aux enfants victimes des violences intrafamiliales conjugales. L'objectif était de réunir tous les acteurs concernés pour mettre en évidence la situation de ces enfants et leur prise en charge.



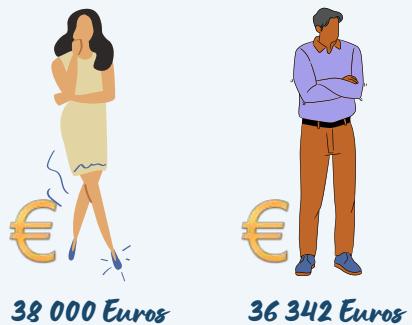
# L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Pour une durée de trois ans, un nouveau Plan d'Egalité Professionnelle Femme-Homme 2024-2026 vient d'être adopté par l'Agglomération. Un programme d'actions a été défini ayant pour objectifs de:

- compenser les écarts d'effectifs entre les femmes et les hommes, notamment dans les filières techniques,
- garantir une égalité de rémunération et de traitement entre les genres,
- améliorer la connaissance de la situation en matière d'égalité Femme-Homme.



Répartition des agents par genre et catégorie (en 2023)



Rémunération annuelle moyenne en brut des agents de l'Agglomération par genre (en 2023)



Rémunération moyenne annuelle brute des agents par genre (en 2023)

Ce plan d'égalité Femme-Homme se décline en 7 axes. Ils se présentent comme suit:

- diffuser une culture d'égalité Femme-Homme en informant et en sensibilisant les agents,
- évaluer et prévenir les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- favoriser l'égal accès à la promotion et encourager la mobilité fonctionnelle,
- assurer la mixité des métiers et des fonctions,
- favoriser l'égal accès à la formation pour les femmes et les hommes;
- mettre en place une politique structurée et formalisée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- favoriser l'articulation de la vie privée et de la vie professionnelle.

Pour accompagner ce programme, un ensemble d'indicateurs a été déterminé permettant de suivre l'avancement de chacune des actions mises en œuvre.

Parmi les actions du dernier axe, on trouve le télétravail qui permet de mieux articuler la vie privée et la vie professionnelle, notamment pour les femmes. 98 contrats en été conclus en 2023 dont 57 par des femmes et 41 par des hommes.



## ÉCONOMIE ET GOUVERNANCE

### ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE ET GOUVERNANCE TRANSPARENTE

Cette dernière partie présente les initiatives et les politiques mises en place pour favoriser l'aménagement au service de l'économie, le développement du tourisme, la gouvernance responsable et la participation citoyenne.

**1** PAS DE PAUVRETÉ



**8** TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



**9** INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



**11** VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



**12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



**16** PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



**17** PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



# DES RICHESSES NATURELLES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ

## "A nous la Seine"

La Seine est un marqueur identitaire du territoire. Elle est un atout de développement économique mais également un réservoir de richesses naturelles et paysagères inestimable. Sa mise en valeur est l'une des orientations stratégiques majeures du projet de territoire "Ambition 2030".

Le schéma directeur "A nous la Seine" a été approuvé au conseil communautaire le 1er juillet dernier, pour porter une dynamique territoriale et promouvoir l'attractivité touristique sur le territoire. Il prend en compte les nouvelles aspirations de loisirs et de détente, de pratiques sportives liées à l'eau et de manifestations sur les berges.



@CAMVS

Trois grandes priorités ont été définies se déclinant en un programme de plus de 80 actions :

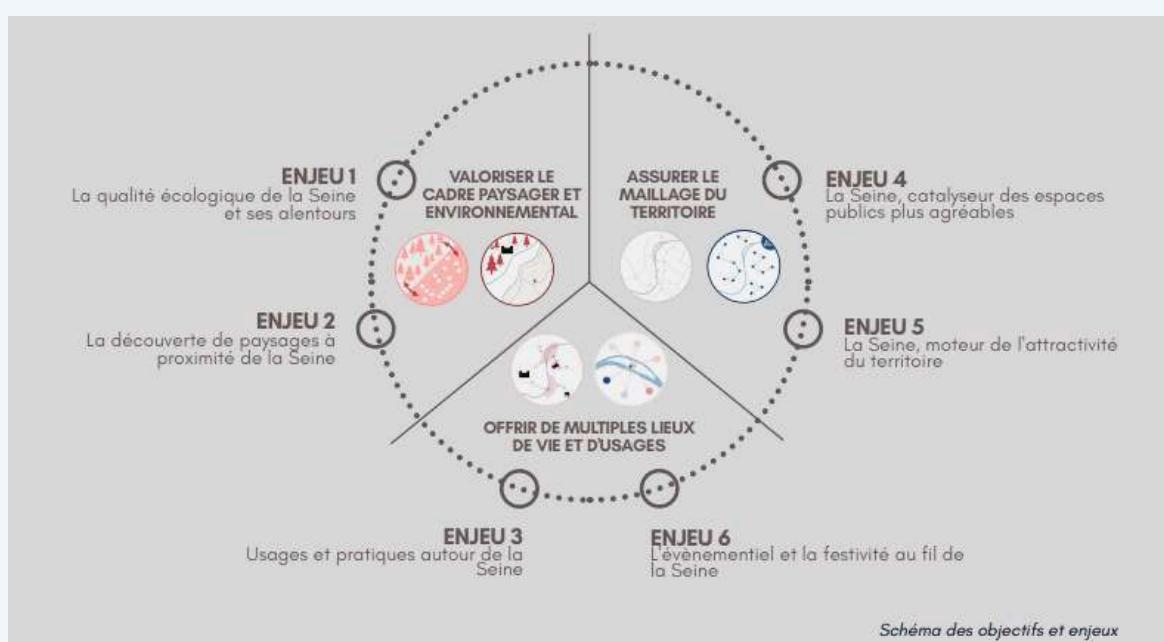
- le rétablissement des continuités douces le long de la Seine,
- l'embellissement du cadre de vie,
- le développement de l'événementiel.

Deux opérations prioritaires sont financées par l'Agglomération à hauteur de 5 millions d'euros sur la période 2024-2032. Il s'agit de l'aménagement de deux sites :

- le "Parc des fouilles" à Boissise-la-Bertrand;
- la prairie "Malécot" à Boissise-le-Roi.



AEI - Vue des gradins "contacts à l'eau", ENS Malécot



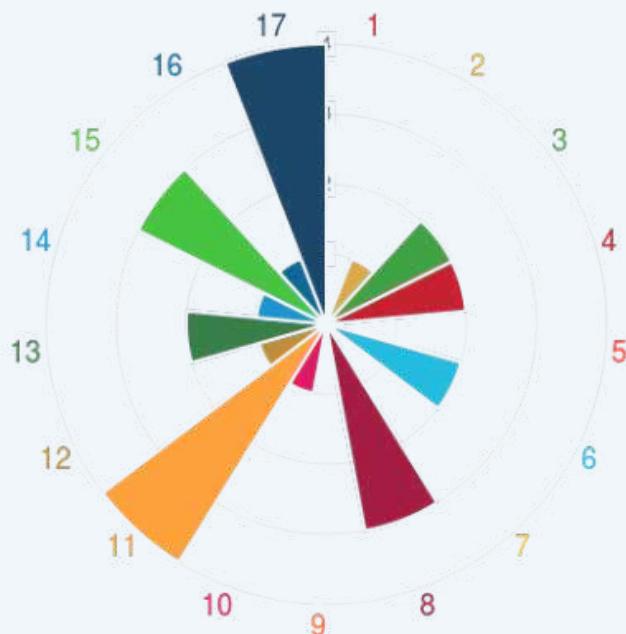
## Le Plan de Paysage du Val d'Ancoeur



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) se sont engagées dans une démarche volontaire et concertée d'élaboration d'un "plan paysage" à l'échelle d'une vallée classée, le Val d'Ancoeur.

Ce plan de paysage a pour objectif de préparer l'ouverture de la vallée de l'Ancoeur à l'accroissement d'une attractivité touristique et de loisirs de nature qui se fonde sur la valorisation de ses caractéristiques paysagères dans le respect de son identité et de son environnement.

Priorités accordées aux ODD par le Plan de Paysage du Val d'Ancoeur



Le "Plan paysage de Val d'Ancoeur" donne une priorité majeure, avec une **note maximale de 4, à l'ODD 11, "Villes et Communauté Durable"**. Plusieurs actions phares et objectifs de qualité paysagère ont pour ambition de réduire l'impact sur l'environnement, de favoriser les liens entre le rural et l'urbain et surtout de préserver le patrimoine culturel et naturel. A titre d'illustration, on peut citer les objectifs suivants :

Ce projet s'articule autour de 20 objectifs de qualité paysagère déclinés dans un programme d'actions prioritaire mettant en relation les espaces urbains, ruraux et agricoles. Il se donne pour missions de :

- sensibiliser les acteurs locaux et les habitants du territoire sur le caractère remarquable mais fragile de la Vallée de l'Ancoeur,
- définir un plan d'actions qui vise à préserver et valoriser les richesses paysagères et historique,
- assurer la continuité d'un parcours de découverte pour les modes doux et sa connexion avec la Seine,
- créer une dynamique de développement économique local conciliant animation locale et préservation du cadre de vie.



- le développement des modes doux,
- la valorisation du patrimoine et de la ressource en eau,
- le développement de l'attractivité touristique et économique,
- l'amélioration de la qualité paysagère et la jonction entre les milieux urbains et agricole;
- l'amélioration de la trame verte et bleue et de la biodiversité.

Un même degré d'importance est accordé au **partenariat (ODD 17)** étant donné que ce plan est mis en œuvre dans une démarche de partenariat entre la CAMVS et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, en sollicitant également la participation d'acteurs socioéconomiques et du cadre associatif sur le territoire.

Avec une note de 3, qui représente une priorité modérée, 2 Objectifs de Développement Durable ont été identifiés.

Ce projet participe à la croissance économique (**ODD 8**) par la valorisation du patrimoine et le développement de l'attractivité économique et touristique dans la vallée d'Ancoeur. Egalement, la vie terrestre (**ODD 15**) occupe aussi une place importante dans les priorités de ce plan notamment avec l'amélioration de la trame verte et de la gestion des espaces naturels, la préservation de la ressource en eau et la diversification agricole.

## *Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur du développement de l'hébergement touristique*

Ayant pour finalité de développer et de promouvoir l'hébergement touristique sur le territoire, la Communauté d'Agglomération a lancé 2 Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner les hébergeurs dans la réalisation de leur projet, par le biais d'une aide financière.

Une enveloppe annuelle de 50 000 € pour chaque AMI est accordée pour des porteurs de projet public ou privé de création d'un nouvel hébergement, l'amélioration de l'existant ou la réhabilitation d'un patrimoine à usage d'habitation touristique.

Le premier AMI est en faveur de l'hébergement rural et de charme. L'objectif est de développer l'hébergement touristique rural et d'encourager le tourisme vert.

Le second, concerne le développement de l'offre d'hébergement touristique insolite. En milieu rural ou urbain, le but est de différentier le territoire par un hébergement atypique et unique des autres destinations touristiques.



Clos des Lilas, Maincy

Un troisième appel à manifestation d'intérêt a été voté en juillet dernier, doté d'une enveloppe de 25 000 €, dont l'objectif est d'aider les hébergeurs à certifier leur hébergement (labélisation). Parmi les critères de classement des établissements, figure l'obligation de sensibiliser les clients au respect de l'environnement et l'adoption de pratiques de Développement Durable.

# L'AMENAGEMENT AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## L'étude urbaine de la ZAE de Vaux-le-Pénil, un appui pour l'attractivité économique

La loi Climat et Résilience d'août 2021 impose aux territoires de s'inscrire dans une trajectoire vers le "zéro artificialisation". Pour se doter d'une visibilité sur les capacités foncières du territoire, la CAMVS s'est engagée dans la mise en place d'un observatoire des friches et gisements fonciers à destination économique depuis septembre 2022.

Cet observatoire a permis d'identifier des opportunités au niveau des différentes ZAE sur lesquelles s'appuyer pour tracer des orientations de développement économique et d'aménagement urbain de ces zones.

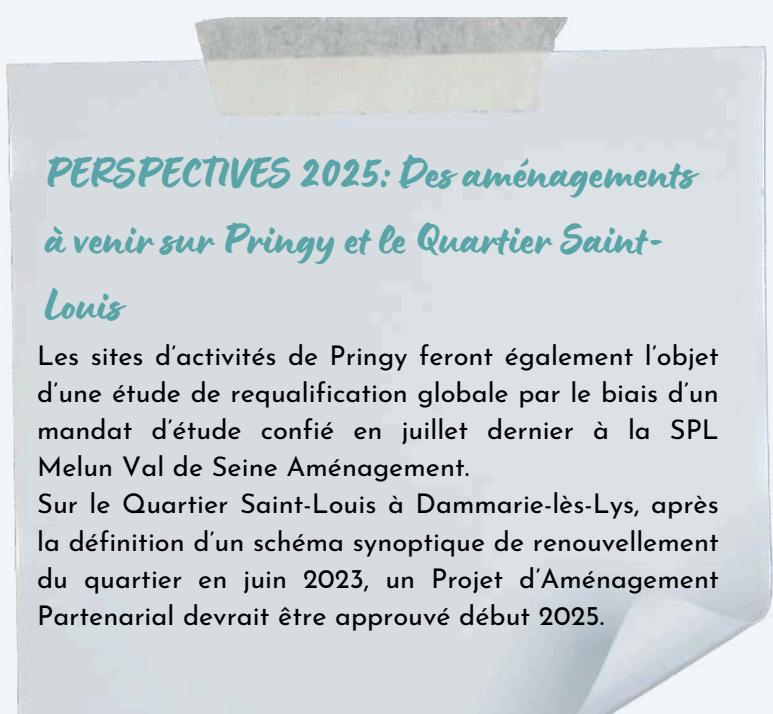


@CAMVS

Ainsi l'Agglomération Melun Val de Seine a lancé depuis novembre 2023, une étude urbaine de la zone d'activité économique (ZAE) de Vaux-le-Pénil pour renforcer son attractivité et définir les conditions d'une requalification urbaine. Considérée comme le deuxième pôle d'emplois sur le territoire, l'objectif est de déterminer des moyens pour assurer sa modernisation et mieux y intégrer les principes de la transition écologique. Les objectifs de cette étude sont de :

- cibler les besoins urgents des entreprises pour mieux agir,
- accompagner les entreprises dans les enjeux liés à la mobilité, la logistique urbaine et les espaces de stockage,
- mettre en place une première réflexion sur l'économie circulaire.

Pour ce faire, un questionnaire a été adressé aux entreprises localisées sur cette zone pour connaître leur intérêt à participer à des ateliers. Le premier atelier a été organisé le 1er juillet 2024, avec la participation de 6 entreprises au sujet des modalités d'évolution de la zone, des leviers potentiels pour l'optimisation du foncier et des évolutions possibles liés à l'économie circulaire.



# POUR UNE INSTITUTION PLUS FORTE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

## La CAMVS, un territoire engagé pour la transition écologique



Dans un contexte de lutte contre le changement climatique et en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine s'est engagée depuis janvier 2021 dans une démarche de labellisation "Territoire Engagé Transition Ecologique" (TETE) sous le label Climat-Air-Energie (CAE). Ce dispositif constitue une opportunité pour renforcer les actions du PCAET intercommunal et témoigne de la volonté de l'Agglomération de se structurer pour engager une politique de transition énergétique plus transversale et ambitieuse.

En 2023, un programme de 131 actions a été approuvé par le conseil communautaire pour le label CAE.

En parallèle, la CAMVS s'est lancée sur la démarche de l'économie circulaire (ECi) sur laquelle une première sensibilisation a débuté en 2022 puis d'une phase d'appropriation en 2023 suite à la signature du Contrat d'Objectifs Territorial (COT).

### Objectifs 2026:



45% de réalisation des mesures du label Climat Air Energie

25% de réalisation des mesures du label Economie Circulaire

L'état des lieux a été finalisé et un programme d'actions a été établi puis validé par un comité de pilotage en juin 2024. Le sujet de l'économie circulaire étant nouveau, une première réalisation de 16 actions est prévue d'ici 2026. Ce programme pourra être renforcé via le SCoT tenant lieu de PCAET et des actions complémentaires identifiées.

Cette démarche aux double référentiels va permettre à la fois d'ajouter une réflexion territoriale nouvelle sur l'économie circulaire mais également d'aider notre EPCI à renforcer sa politique climat-air-énergie et à faciliter une meilleure intégration des enjeux environnementaux, notamment avec l'appui d'un travail de formation et de sensibilisation des élus et des agents.

## Plan de formation interne: pour une transition écologique au cœur des projets

En réponse aux objectifs du projet de territoire "Ambition 2030" et aux besoins de montée en compétences des services, la CAMVS a adopté un nouveau Plan de Formation sur la période 2024-2026. Il a pour objectifs de consolider les compétences des agents, d'appréhender les évolutions dans les pratiques professionnelles, notamment en lien avec la transition écologique, et d'anticiper les besoins futurs des directions. Ce Plan de Formation est axé sur 5 grandes orientations :

- assurer la prévention, la santé et la sécurité au travail,
- prendre part à la transition écologique et énergétique,
- accompagner le développement des compétences managériales,
- acquérir une culture territoriale et des valeurs communes,
- garantir le développement des compétences métiers et l'évolution professionnelle des agents territoriaux.



**152** agents (sur 190) ont suivi au moins une formation sur la transition écologique.

Pour sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et énergétique, axe majeur de ce plan, la CAMVS a été accompagnée par une association locale (Association Terre Avenir) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Des ateliers "fresque du climat" ont été organisées à destination de tous les agents. Trois formations sur la transition écologique ont visé spécifiquement les managers et chefs de projets. Leur but était d'intégrer les enjeux climatiques dans la gestion des projets et développer la transversalité entre les services.

### Autres chiffres clés....



**77%** des marchés publics ont un critère de Développement Durable (2023)

### La Stratégie Numérique Responsable

Au premier semestre 2024, la CAMVS a réalisé un inventaire du parc informatique des adhérents pour assurer une meilleure sécurité du système d'information et identifier les équipements impactés par le plan stratégique numérique responsable (1750 ordinateurs, 230 copieurs, 136 imprimantes et 200 tablettes).

Depuis juin 2024, la DMSI programme un arrêt automatique et régulier de tous les ordinateurs.

L'un des éléments forts de la stratégie numérique responsable de l'Agglomération repose sur la mutualisation des systèmes d'information pour les 15 communes adhérentes et les services de l'Agglomération.

Cette mutualisation, portée par la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information" (DMSI), permet de rationaliser les dépenses, de renforcer la sécurité et de favoriser l'innovation tout en offrant un meilleur service aux communes membres, notamment les plus petites. Elle joue aussi un rôle important dans la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable en agissant sur la durabilité environnementale, l'inclusion numérique et la protection des données.



**80%** des communes de la CAMVS ont mutualisé leurs serveurs (2023)

### PERSPECTIVES 2025: La stratégie numérique responsable en action

Dans le cadre de la stratégie numérique responsable plusieurs actions devraient être menées ou lancées, dont une sur le bilan carbone. Un cahier des charges sera publié fin 2024 visant à missionner un prestataire qui collectera les données, réalisera le calcul des émissions de gaz à effet de serre et identifiera des actions prioritaires de réduction concrètes en vue de mesurer l'impact des différents dispositifs numériques des services communautaires.

## Les Groupes Techniques Opérationnels Education Nationale (GTO EN)

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'année 2023 a vu la continuité du travail des Groupes Techniques Opérationnels (GTO) Education Nationale. Une alliance éducative dans les collèges et les lycées a été mise en place avec une multitude d'acteurs autour des élèves décrocheurs en âge de scolarisation.

Ces groupes de travail ont pour objectif de s'interroger sur la situation de ces enfants et d'assurer une prise en charge sociale adaptée pour les réintégrer dans le milieu scolaire. Les résultats sont estimés très favorables après une dizaine de réunions et 18 établissements participants dans un climat de confiance et d'échange professionnel.

Un travail pluridisciplinaire est engagé avec les acteurs de l'éducation nationale du second degré, les acteurs publics et associatifs en complémentarité avec le Programme de la Réussite Educative et de la Persévérence Scolaire.

### PERSPECTIVES 2025: Un nouvel observatoire de la délinquance

La mise en place d'un Observatoire de la Délinquance a été validé par la Conférence des maires le 24 avril 2024. Il a pour finalité de recenser les principaux événements perturbateurs de la vie sociale et de constituer un instrument de mesure et d'analyse utile à la prise de décision des acteurs institutionnels œuvrant sur le territoire de la CAMVS.

## La communication au service de la diffusion d'informations

La communauté d'Agglomération Melun Val de Seine met à la disposition de ses habitants une multitude de documents publiés sur son site internet, permettant de les informer sur toutes les orientations politiques adoptées par l'Agglomération et l'actualité des différents projets qu'elle pilote. Suite à un audit restitué en mars, le site web de l'Agglomération a été jugé accessible aux personnes handicapées (équipées de technologies d'assistance ou non) avec un taux de conformité de 95%.

A travers son portail cartographique, elle offre au public un accès simplifié à un certain nombre d'informations sur différentes thématiques comme par exemple les réseaux de transport, les données INSEE, les centres culturels et de loisirs et autres point d'intérêt.

Une nouvelle édition du "Panorama Territorial" est parue cet été et donne une vision synthétique actualisée de nombreux indicateurs et statistiques multithématisques du territoire intercommunal.



A titre d'illustration, elle publie tous les documents, les notes de délibération, les comptes rendus et les ordres du jour de ses instances, le rapport d'activité, l'agenda de la saison culturelle, le rapport en matière de Développement Durable et d'égalité femmes-hommes, les numéros du magazine Mon Agglo ...



# À VOTRE RENCONTRE

## Les événements de l'Agglomération, un temps pour rencontrer le public

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine propose différents temps de rencontres avec le public. Elle participe ou organise plusieurs événements annuels lui permettant de tisser des liens avec ses habitants. Ces événements représentent une opportunité de partage d'informations mais également d'échanges et de retours d'expériences.



@CAMVS

### Printemps sur Scène, un focus sur les ressources locales



@CAMVS

Le 1er juin 2024, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a tenu un stand au festival Printemps sur Scène organisé par la Ville de Melun sur la thématique de l'eau, sous l'angle de la préservation de la ressource en eau (qualité et quantité) mais également la préservation des milieux humides et aquatiques pour la protection de la biodiversité locale. Une animation d'observation de la faune et la flore des berges de Seine et un quiz ont été proposés.

### Les Rencontres Santé: Bien dans ma tête, bien dans mon corps !

@CAMVS

Les Rencontres de la Santé de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ont été organisées en 2024 avec la Ville de Vaux-le-Pénil qui a accueilli la manifestation, le 15 mai dernier. À travers des ateliers, des jeux, des stands..., le public a pu trouver des conseils pour préserver sa santé, échanger autour des questions en lien avec la santé mentale, l'alimentation saine, l'accès aux droits et à la santé...



@CAMVS

### Les associations sportives à la rencontre des habitants



@CAMVS

Le Forum des associations de l'Agglomération organisé en septembre 2024, a été une occasion pour les communes de l'agglomération de réunir les acteurs associatifs et les habitants à la recherche des activités de loisirs.

# À VOS AGENDAS 2025 !

## RENDEZ-VOUS ANNUELS



### JANVIER

Vœux communautaires



### MARS/AVRIL

Rencontre des classes orchestres des collèges

Camerata Melun Val de Seine dans les lycées

Concert de l'Orchestre Melun Val de Seine

Concert inter-lycées

Les rencontres internationales d'escrime

Forum de l'emploi Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MIE MVS)



### JUIN

Concert de l'Orchestre Melun Val de Seine



### SEPTEMBRE

Journées portes ouvertes de l'UIA

Le forum des associations de Melun

Journées Européennes du Patrimoine

Observatoire de la délinquance

Air Legend

les Affolantes

La rando du Val de Seine

### MAI

Spectacle Peace & Lobe  
Prévention sur les risques auditifs

Les Rallyes du Val d'Ancoeur  
Co-organisé avec la CCBRC

Journée de la Santé

Les Amplifiés  
et Finale Tremplin 77

Printemps sur Scène  
Organisé par la Ville de MELUN



### JUIL/AOUT

Sport Passion

Ciné Plein Air



### OCT/NOV

25 ans UIA (01 OCT)

Salon de la création d'entreprise

Trait d'union - Break Poverty

Journée des violences faites aux femmes

Octobre rose

Sur Melun et Le Mée-sur-Seine organisé par UFOLEP 77



### DECEMBRE

Concert de l'orchestre Melun Val de Seine



# RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE et ÉGALITÉ FEMMES–HOMMES

## 2024